



# SERMANGE (39)



**Extrait du Dictionnaire  
GEOGRAPHIQUE,  
HISTORIQUE et STATISTIQUE  
Des communes de la Franche-Comté  
De A. ROUSSET  
Tome VI (1854)**

*Sarmages, Sermages, Sermaiges, Salmanges*, village de l'arrondissement de Dole ; canton, perception et bureau de poste de Gendrey ; à 3 km de Gendrey, 19 de Dole et 70 de Lons-le-Saunier.  
Altitude : 267<sup>m</sup>.

Le territoire est limité au nord par Saligney et Gendrey, au sud par l'Abergement-lez-Malange et Auxange, à l'est par Gendrey et Auxange, à l'ouest par l'Abergement-lez-Malange, Serre-les-Moulières et Saligney.

Il est traversé par le chemin de grande communication n° 13, d'Orchamps à Pointre ; par les chemins vicinaux tirant à Gendrey, à Auxange, à Malange et à Serre-les-Moulières ; par les ruisseaux de l'Arc, des Prés du Creux, de Malfontaine et de la Fontaine aux Lettres.

Le village est situé sur le penchant d'un coteau. Les maisons sont disposées par groupes, bâties en pierres et couvertes en tuiles, sauf quelques-unes qui ont encore des toitures en chaume. La plupart sont élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Population : en 1790, 394 habitants ; en 1846, 414 ; en 1851, 428, dont 210 hommes et 218 femmes ; population spécifique par km carré, 61 habitants ; 107 maisons ; 118 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1690.

Vocabulaire : saint Étienne.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant, où Sermange a reçu les cotes 5 E 388/1 et /2 et 5 E 388/45. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 969 à 973, 3 E 7025 à 7031, 3 E 3897, 3 E 8628, 3 E 9617 à 9619 et 3 E 13762. Tables décennales : 3 E 1212 à 1220.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 1060 et 1061, 2 Mi 1190, 2 Mi 2200 et 2201, 5 Mi 10 et 5 Mi 1183.

Les habitants émigrent peu.

Cadastre : exécuté en 1818 : surface territoriale, 696<sup>h</sup> ; surface imposable, 687<sup>h</sup>, savoir : 398 en terres labourables, 186 en bois, 42 en vignes, 34 en prés, 17 en pâtures et le surplus en cultures diverses, d'un revenu cadastral de 19.357 fr. ; contributions directes en principal, 2.379 fr.

Le sol, très onduleux et un peu froid, est d'une moyenne fertilité et produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des carottes fourragères, des pommes de terre, beaucoup de fruits et de fourrages artificiels, des vins rouges et blancs d'une médiocre qualité et peu de foin.

Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe la moitié des vins.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour 0/0.



On élève dans la commune des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse, quelques chevaux et moutons ; 25 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait beaucoup de progrès depuis que les cultivateurs ont eu le bon esprit d'utiliser la marne qui abonde sur le territoire pour l'amendement des terres.

On trouve sur le territoire du minerai de fer en grains, non exploité, et de la pierre ordinaire à bâtir, de couleur grise et jaune.

Les habitants fréquentent les marchés de Dole et d'Orchamps. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture.

Biens communaux : une église avec un cimetière à l'entour ; une jolie maison commune, construite en 1843, contenant la mairie, les logements de l'instituteur et de l'institutrice, les salles d'étude, fréquentées en hiver par 45 garçons et 40 filles, et la salle de pompe à incendie ; une pompe manœuvrée par une compagnie de 25 pompiers ; 2 fontaines avec lavoirs et abreuvoirs, 1 puits, 3 aqueducs et des terres, prés et bois.

Bois communaux : 184<sup>h</sup> ; coupe annuelle, 5<sup>h</sup> 52<sup>a</sup>.

Budget : recettes ordinaires, 4.054 fr. ; dépenses ordinaires, 3.795 fr.

Bureau de bienfaisance : revenus ordinaires, 100 fr. répartis entre 20 indigents.

## NOTICE HISTORIQUE

Les belles vallées de l'Ognon , de la Loue, du Doubs et tout le pays connu sous le nom de *Pagus Amavorum*, furent de bonne heure un objet de convoitise pour les Romains. Après en avoir fait la conquête, ils ne négligèrent rien pour s'en assurer la possession. Les deux voies magnifiques qu'ils ouvrirent pour relier Besançon à Dijon et à Chalon-sur-Saône donnèrent une vie toute nouvelle à ces fertiles contrées. Chaque village reçut un reflet de la civilisation des conquérants et a conservé des traces du séjour de ces maîtres du monde. D'Ougney à Orchamps, on rencontre une ligne itinéraire passant à Saligney et à Sermange, appelée la *Vie d'Arne*, qui est toute parsemée de ruines romaines. Chaque fouille exécutée dans les jardins de Sermange exhume de nouveaux débris. Si un canton du territoire de ce village est encore appelé les *Puits*, c'est qu'il y a eu en cet endroit des groupes d'habitations. L'un de ces puits n'a pas cessé d'être reconnaissable: il est de forme carrée et renferme, dit-on , des cloches d'argent qui y auraient été jetées du temps des anciennes guerres. Cette tradition, qu'on rencontre dans tous les lieux anciens, est très significative. Une autre preuve d'antiquité pour Sermange, c'est que son église est dédiée à saint Etienne et appartenait déjà, en 1120, au chapitre métropolitain de Besançon.

Seigneurie : Le territoire de Sermange était divisé, au XII<sup>e</sup> siècle, en une infinité de meix tenus en franc-alleu par de nobles familles et cultivés par des sujets mainmortables. Les chartes de l'abbaye d'Acéy nous montrent ce monastère recevant en don dans ce village, des maisons, des terres, des prés, des cens, des dîmes, d'Ulric et d'Albéric de Sermange (1130), de Gérard de Vellexon, de Damette, dame d'Estrabonne, veuve d'Odon, chevalier, et de Jacques d'Estrabonne, son fils, de Guy de Genes (Glenneth), chevalier, et de Hugues, son fils (1201), d'Adeline d'Ougney, veuve de Jean de Thervay, de Renaude, veuve de Hugues de Jallerange, dit de Thervay, de Perrette, veuve de Hugues de Souvans, chevalier (1263-1264), de Pierre de Jallerange (1275), et de Huguenin de Rans, fils de Mgr Gérard de Chevigny, chevalier (1291).

Par son testament de l'an 1278, Alix, comtesse palatine de Bourgogne, fit entrer Sermange dans le lot d'Etienne, l'un de ses fils, mais avec stipulation de retour en faveur d'Otton, frère aîné de ce dernier. Ce serait une erreur de croire que ce village appartenait en totalité à cette princesse ; elle n'y avait que certains meix qui dépendaient de la prévôté de Gendrey. Le surplus du territoire était la propriété des religieux d'Acéy et des seigneurs d'Ougncy, qui exerçaient sur leurs hommes la justice haute, moyenne

et basse. Les sujets étaient mainmortables, et cependant de tout temps ils soutinrent leurs droits sur les propriétés communales avec une étonnante énergie. Les fermiers de la grange et du moulin de Montmoret s'étant permis de mener leur bétail au pâturage sur le territoire de Sermange et de couper du bois dans la forêt de Baroy, furent repoussés avec vigueur. Jean de Brans, chanoine d'Avallon, et Simon de Rochefort, prêtre, furent obligés, en 1301, d'offrir leur médiation à l'abbé d'Acey et aux prudhommes de Sermange pour terminer ce différend.



Simon Guyot, originaire de Sermange, devenu célèbre docteur en médecine à Besançon, oubliant la tache de sa naissance, avait disposé de son opulente fortune en faveur de ses neveux. Au moment où les héritiers se présentèrent pour recueillir cet héritage, ils rencontrèrent l'abbé d'Acey qui venait d'en prendre possession. Leur premier mouvement fut de se récrier ; mais, ne pouvant justifier que leur bienfaiteur, né mainmortable de l'abbé, eût été affranchi, ils durent renoncer à toutes leurs prétentions.

La principale rue de Sermange portait le nom de *rue Franche*, dénomination qui lui provenait de ce que le sol en appartenait à des sujets des seigneurs d'Ougney qui avaient reçu une charte d'affranchissement. La partie du territoire dépendant de la prévôté de Gendrey fut vendue, en 1703, à M. Bouhelier, conseiller au parlement de Besançon. M. André, procureur à Dole, l'acquiesça et la fit vendre par décret sur lui-même en 1757. M. Luc Marquis, de Besançon, s'en rendit adjudicataire, mais son fils la revendit, peu d'années après, à M. Langlois, notaire à Paris, qui à son tour l'aliéna en faveur de M. le baron Jean-Baptiste-Adrien de Tricornot, mort en 1830 avec le grade de colonel en retraite, et de M<sup>me</sup> Thérèse Simonet de Vouécourt, son épouse. M<sup>lle</sup> de Tricornot porta ce domaine en dot à François-Jean-Baptiste-Bruno Pernot de Fontenelle, écuyer, et cette dame en habite encore le château.

Château : Il a été bâti en 1727 par M. Bouhelier, et n'a aucune apparence féodale. M. Lenoir y fit de grandes dépenses pour l'embellir. M. le baron de Tricornot y fixa sa résidence et ne cessa de répandre des bienfaits sur les habitants du village, aussi sa mémoire y est-elle toujours chère.

Église : Elle est située au sommet de l'éminence qu'occupe le village et se compose d'un clocher, d'une nef, de deux chapelles, d'un sanctuaire et d'une sacristie. Cet édifice, dédié à saint Etienne, dont on célèbre la fête le 26 décembre, a été reconstruit dans le cours du XVII<sup>e</sup> siècle, sur remplacement de l'ancienne église. Vers la chapelle de gauche, on remarque un caveau dans lequel ont été inhumés M<sup>me</sup> la baronne de Tricornot, M. Pernot de Fontenelle et d'autres membres de la famille Tricornot.

Évènements divers : Sermange a été bien souvent victime de violents incendies. Sans compter ceux qui furent la suite des différentes guerres dont notre province a eu à souffrir, six sinistres partiels ont détruit 25 maisons depuis 1834 jusqu'en 1839 ; 6 maisons en 1840 et 4 en 1842 ont été aussi la proie des flammes.